

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/59

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 27  
Suppléants votants : 0  
Procurations : 7  
Votants : 34

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Salle polyvalente de Dournazac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 novembre 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BREZAUDY Alain (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme DESSEX Martine), BONNAT Christian, CAILLOT Alain, DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de M. GAYOT Loïc), MM. ESCOUBEYROU Pascal (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM. CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M. MARCELLAUD Didier), MM. DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.  
EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier et Mme HILAIRE GENIN Karine,  
SECRETAIRE : M. DEVARISSIAS Philippe

## **Objet : Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 4<sup>ème</sup> génération 2022-2024 : nouveaux projets à inscrire**

### **Exposé :**

Le Président rappelle, que dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 2022-2024, la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus bénéficie d'une enveloppe de 2 259 000 €, dont 686 000 € pour le cycle de l'eau.

Il rappelle également que par délibérations n° 2022/01 du 15 février 2022, n° 2022/36 du 05 avril 2022, n° 2022/49 du 28 juin 2022, n° 2022/76 du 28 septembre 2022 et n° 2022/91 du 21 novembre 2022 et n°2023/39, le conseil communautaire s'est prononcé sur l'inscription de plusieurs projets.

Il explique que les nouveaux projets suivants sont à inscrire :

Maître d'ouvrage	Opération	Montant prévisionnel de l'opération HT	Montant de la subvention CD87 sollicité
<b>Enveloppe de Base</b>			
Commune de Châlus	<i>Aménagement du centre-bourg Secteur du château de Châlus-Chabrol</i>	475 000 €	142 500 € (30%)
<b>Enveloppe Cycle de l'eau</b>			
Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus	<i>Etude de préparation au transfert des compétences assainissement et eaux potables</i>	170 000 €	34 000 € (20%)
Syndicat des eaux Vienne Briance Gorre	<i>Travaux de restructuration du réseau de distribution d'eau potable -Commune de Chalus (Av. Jean JAURES RN21 - Route des Cars RD15) – Programme tranche 2</i>	25 236.79 €	10 094.72 € (40%)

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20231128-D2023-59-DE  
2023-11-28  
Date de réception : 01/12/2023  
Date de réception préfecture : 01/12/2023

SIAEP Nexon – Janailhac – St Maurice les Brousses	<i>Renouvellement et déplacement du réseau d'eau potable dans le cadre du projet de construction d'un giratoire sur la RD 704 - au lieu-dit « La Plaine »</i>	71 826.40 €	21 547.92 € (30%)
Commune de Nexon	<i>2<sup>nd</sup>e tranche – travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour la réduction des eaux claires parasites</i>	321 300.00 €	64 260 € (20%)
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)	<i>Travaux d'abreuvement et de mise en défend des berges (CTMA Vienne médiane – territoire CdCPNMC)</i>	21 500 €	2 150 € (10%)
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)	<i>Travaux de restauration de rivière – (CTMA (CTMA Vienne médiane – territoire CdCPNMC)</i>	10 100 €	1 010 € (10%)
Commune de Châlus	<i>Extension du réseau d'assainissement Rue Aimé Pataud</i>	36 448.00 €	10 934.40 € (30%)

### Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'inscription des projets listés ci-dessus au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 2022-2024,
- **autorise** le Président à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'avenant au CDDI 2022-2024.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 novembre 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

